

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ORLEANS

44 RUE DE LA BRETONNERIE - BP 92015
45010 ORLEANS CEDEX 1
Minitel : 3617 INFOGREFFE
www.infogreffe.fr
02.38.78.07.18/20 (STES) ou 16 (COMM)

SA MICHEL CREUZOT
8 RUE CLAUDE LEWY
45073 ORLEANS CEDEX 2

V/REF :

N/REF : 71 B 8 / 2005-A-1076

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ORLEANS certifie qu'il a reçu le 17/03/2005,

P.V. du conseil d'administration du 23/12/2004
- Modification de la composition du conseil d'administration

P.V. d'assemblée du 23/12/2004

Concernant la société

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DU VAL DE LOIRE
Société anonyme
8 RUE CLAUDE LEWY
45100 ORLEANS

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-1076 le 17/03/2005

R.C.S. ORLEANS 087 180 089 (71 B 8)

Fait à ORLEANS le 17/03/2005,

Le Greffier



S.E.C.V.A.L.

Société Anonyme au capital de 50.000 euros
Siège Social : 8 rue Claude Lewy 45100 ORLEANS
B 087 180 089

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 DECEMBRE 2004

L'an deux mil quatre,
Le 23 décembre,
A l'issue de l'assemblée générale,

Les administrateurs de la société S.E.C.V.A.L. se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Christian BAUDOUIN
Madame Nathalie BONNET
Monsieur Stéphane LAMBERT

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Jacky DESGRANGES préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Christian BAUDOUIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Démission du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE.

Le Président informe le Conseil de sa décision de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société et en expose les raisons.

Il demande à être déchargé de ses fonctions d'administrateur.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

M

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

La candidature de Madame Nathalie BONNET aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, **Madame Nathalie BONNET** Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Jacky DESGRANGES, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Madame Nathalie BONNET déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Madame Nathalie BONNET organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Madame Nathalie BONNET préside alors la réunion.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL.

Madame Françoise FAIZAND ayant présenté sa démission de ses fonctions de Directeur Général, le Conseil d'Administration prend acte de sa démission.

En conséquence, le Conseil accepte sa démission et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Le Conseil donne tous pouvoirs à **Madame Nathalie BONNET** ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

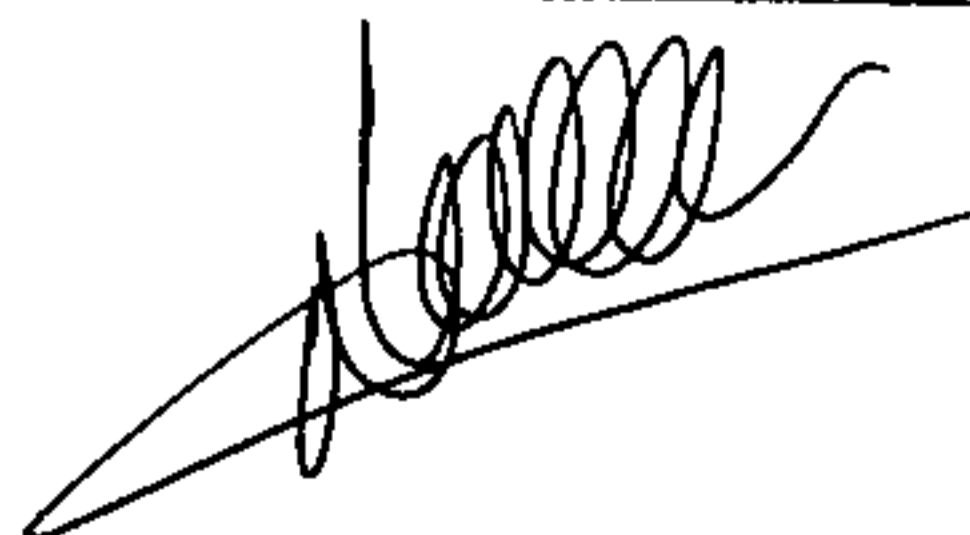
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Le Président

CERTIFIÉ CONFORME
à l'ORIGINAL



S.E.C.V.A.L.

Société Anonyme au capital de 50.000 euros
Siège Social : 8 rue Claude Lewy 45100 ORLEANS
ORLEANS B 087 180 089

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 DECEMBRE 2004**

L'an deux mil quatre,
Le 23 décembre,
A 19 heures,

Les actionnaires de la société S.E.C.V.A.L., société anonyme au capital de 50.000 euros, divisé en 3000 actions de 16,67 euros chacune, dont le siège est 8 rue Claude Lewy, 45100 ORLEANS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 8 décembre 2004 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacky DESGRANGES, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Françoise FAIZAND est désignée comme secrétaire.

La Société SPEC, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre remise en main propre en date du 8 décembre 2004, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'actionnaire présent, possède 3000 actions soit la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport présenté par les administrateurs restant en fonction,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport des administrateurs,



- Nomination d'administrateurs suite à la cession de la totalité des actions à la SARL ADVANCE CONSEIL,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport des administrateurs restant en fonction.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateurs :

- Monsieur Christian BAUDOIN, demeurant 11 route du Bardelet 45500 POILLY LEZ GIEN, en remplacement de Monsieur Daniel BRETON, administrateur démissionnaire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Madame Nathalie BONNET, demeurant 119 rue de la Prairie 45370 JOUY LE POTIER, en remplacement de Monsieur Jacky DESGRANGES, administrateur démissionnaire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Monsieur Stéphane LAMBERT, demeurant 56 rue de l'Épine 45380 CHAINGY, en remplacement de Madame Françoise FAIZAND, administrateur démissionnaire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Nathalie BONNET, Messieurs Christian BAUDOIN et Stéphane LAMBERT, présents à la réunion, acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs

Le Président

Le Secrétaire

